UICN France : pour un renforcement de la coopération décentralisée en faveur de la biodiversité

14 décembre 2015

Dans une étude publiée le 24 novembre, le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) prône le développement de l'action extérieure des collectivités territoriales en faveur de la préservation de la biodiversité.



Procédant à une analyse approfondie d'un échantillon de trente-deux projets de coopération décentralisée en matière de biodiversité (24 collectivités, 18 pays surtout du Sud), ce travail visait à mieux connaître l'implication de ces collectivités dans la lutte contre la perte de biodiversité et à identifier les principaux leviers et freins à l'émergence des projets.

Si des difficultés existent bel et bien – méconnaissance et sous-estimation de la thématique « biodiversité », souvent perçue comme un domaine non prioritaire, notamment dans les choix budgétaires des collectivités –, l'UICN France identifie aussi plusieurs facteurs essentiels de réussite, tels l'existence d'une « convergence d'intérêts à préserver la biodiversité pour un développement durable et solidaire des territoires », ou encore une appropriation par les territoires au Nord comme au Sud de la défense de la biodiversité comme enjeu réciproque. L'implication des acteurs locaux compétents en matière de biodiversité, comme les parcs naturels régionaux de France, constitue un atout important, tout comme le choix de projets axés sur la sensibilisation des jeunes à la nature. Une implication financière des collectivités françaises dans les projets constitue également un levier pour l'obtention de financements supplémentaires.

L'UICN France propose neuf recommandations afin de développer et de renforcer l'action internationale des collectivités territoriales en faveur de la sauvegarde de la biodiversité. Mieux valoriser à l'international le savoir-faire des collectivités françaises dans ce domaine est l'une d'entre elles.

On rappellera enfin ici que la préservation de la biodiversité comme « bien public mondial » est inscrite à l'agenda politique international depuis 1992 (Sommet de Rio), avec la signature de la Convention sur la diversité biologique (voir à ce

sujet un précédent billet sur ce blog).

Christine Cardinet, Centre d’études et de prospective

Source : UICN France